



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E184549

VALABLE JUSQU'AU 17/03/2027

ÉDITÉ LE

05/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2020 B 01336

Siret : 884 738 238 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4720370

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 33627416M

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 33627416M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : IHE ENERGIES

10 RUE DE LA CENPA
ZONE ARTISANALE DU RIED
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Téléphone : 03 69 53 44 44

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.iheenergies.com>

E-mail : contact@ihe-energies.fr

Responsabilité légale :

ARTI ENES-MUSTAFA PRÉSIDENT

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	19/01/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	18/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	18/03/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	18/03/2024
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	18/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	03/03/2022
o Poêle ou insert bois	03/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	18/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/07/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	07/07/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.